



Comité Technique de Réseau AIR du 16 Avril 2019

- Compte-rendu -

Faisant suite aux élections de décembre 2018, le Comité Technique de Réseau de l'Armée de l'Air était convoqué le mardi 16 avril 2019 avec plusieurs points à l'ordre du jour, essentiellement de communication. Après lecture des différentes déclarations liminaires (voire la DL/CGT), déclaration dans laquelle la CGT a rappelé le contexte national où se tenait ce CTR AIR.

En réponse aux déclarations liminaires, le président de séance, le DRH-AA FERRAND, a rappelé son attachement au dialogue social au sein de l'Armée de l'air et que cette instance devait être un lieu d'échanges sans tabou.

Après la nomination d'un secrétaire adjoint pour la séance, nous sommes passés à l'ordre du jour.

1/ Mise en place du CTR de l'Armée de l'Air.

Une présentation a été faite avec un rappel des résultats des élections du 6 décembre 2018 ainsi que le nombre de sièges à pourvoir.

1 siège pour la CGT, suite à la mise en place d'un CTR Armée de l'Air historique et d'un CTR SIAé.

Le règlement intérieur a aussi été présenté et approuvé à l'unanimité.

2/ Évolution au sein de l'Armée de l'Air.

Désengagement de l'Armée de l'Air du site de CHATEAUDUN.

Une présentation nous a été faite par le chargé de mission le Général de Division Aérienne DUPONT.

Suite à la décision Ministérielle du 18 juillet 2018 la fermeture de l'élément Air rattaché 279 de CHATEAUDUN est prévue fin 2021. (Un arrêté fixant la liste des opérations de restructuration devrait être publié en Avril 2019.)

259 personnels dont 57 civils travaillent actuellement sur le site. Tous les personnels civils actuellement en poste ont été reçus par la direction afin d'exprimer leurs souhaits de reclassement. Une CLR va être mise en place et les agents bénéficieront du Plan d'Accompagnement des Restructurations (PAR).

Pour les personnels souhaitant rester dans la région et plus particulièrement rejoindre la BA123 d'ORLEANS. La CGT a demandé la mise en place une navette de Bus entre CHATEAUDUN et ORLEANS.

Le MINARM désireux d'en finir vite, a décidé le démantèlement du site en 3 ans suivant un programme établi comme suit; Janvier 2020 début du démantèlement majeur des aéronefs stockés, Août 2020 fin de l'activité aérienne et départ des unités non impliquées dans le fonctionnement du GERSA, Août 2021 fin de l'activité GERSA, fin du démantèlement des Aéronefs, enlèvement des déchets et départ des dernières unités. S'en suivra en janvier 2022 la cession de l'emprise aux collectivités pour l'euro symbolique!

La CGT est intervenue sur le stockage concernant les radionucléides, à ce jour il n'y a pas de solutions retenues. Si aucune solution n'est trouvée d'ici à 2021, les radionucléides resteront sur le site de CHATEAUDUN jusqu'à ce qu'un site de stockage soit trouvé.

Il nous a été indiqué que 20 000 pièces détachées issues du démantèlement des mirages 2000 seraient ventilées sur le site de ROMORANTIN.

La CGT s'interroge sur le nombre d'ETP nécessaire pour le contrôle ainsi que le magasinage de ces 20 000 pièces détachées, mais visiblement l'aspect RH ne figure pas dans le projet de transfert.

Le site de ROMORANTIN manque de place, suite aux différentes fermetures d'entrepôts durant ces dix dernières années et le retour en cette année 2019 de pièces d'hélicoptères issues de Montauban.

La question posée par la CGT en juin 2018 sur l'avenir du stockage et de l'entreposage reste d'actualité, mais sans réponse de la part des principaux responsables de l'Armée de l'Air.

Une réflexion est en cours concernant le maintien ou le transfert de la Collection d'Aéronefs Non Opérationnels Préservés Et Exposés (Musée CANOPEE) implanté actuellement sur le site de CHATEAUDUN. Son transfert s'avère compliqué pour des raisons techniques (pas d'outillage spécifique

pour démontage, absences de bâtis adaptés pour les transports...), mais aussi financières (Coût global 500K€).

Concernant la redynamisation du site après 2022. Enterré définitivement le projet porté par la CGT d'une filière étatique de démantèlement des avions en fin de vie. Projet sérieux et présenté à toutes les autorités. Le MINARM par l'intermédiaire de la DMA en a décidé autrement en externalisant cette mission !

Alors les projets de toutes sortes circulent et les politiques locaux s'en font l'écho dans la presse ; Aéroport d'affaire, train du futur, parc d'attraction... !

Peur de rien, c'est oublié qu'une piste non entretenue perd ses accréditations de vol et qu'il est pratiquement impossible de les récupérer sans un investissement astronomique, qu'un train du futur a déjà existé en l'état d'expérimentation du côté d'Artenay sur l'axe Orléans-Paris et que les kilomètres de rail en béton sont à l'abandon depuis des décennies et que ce train est resté en l'état expérimentale.

Comité technique de l'école de l'air de Salon de Provence

Un projet de texte portant sur la création du comité technique de l'école de l'air a été présenté et soumis au vote des OS. La CGT s'est abstenue.

3/ Ressources humaines (Armée de l'air)

- Transformation de PM/PC en 2018. Sur 25 postes prévisionnels, 20 recrutements ont été réalisés. Soit par le biais de mobilité (10), concours (2), 4139-2 et 3 (7).
 - Recrutements 2018-2019. 70 réalisés sur un prévisionnel de 80. 25 Ouvriers de l'Etat, 18 concours, 13 4139-2, 8 agents sur contrat et 5 emplois réservés.
 - Apprentis 2018. 63 contrats réalisés pour l'AA, 11 métiers sont préparés pour des niveaux de diplômes allant du CAP/ BEP au Master 2 et plus.
 - Plan de recrutement 2019. 69 autorisations de recrutements. 10 niveau 1, 21 niveau 2, 30 niveau 3 et 8 ouvriers de l'état.
 - Bilan des avancements Fonctionnaires 2018: Pour un total de 1192 conditionnants : 51 AVANCEMENTS (2 AAE, 10 SA, 13 AA, 10 IEF, 14 TSEF et 2 ATMD).
 - Bilan des avancements OE 2018: Pour un total de 265 conditionnants, 41 avancements.
 - IDV OE 2018 : Sur 21 demandes déposées 8 ont été accordées.
 - CIA : Augmentation de l'enveloppe 2019 (29M€ au lieu de 20,8M en 2018). 32754 agents éligibles en 2019 contre 30866 en 2018. Versements sur la paie de septembre.
 - Bilan Formation 2018. 548 formations sur le plan C (formation Commune) dispensées par les différents CMG pour un coût pédagogique de 353 503€ et 68 formations sur le plan P (Spécifique Armée de l'Air) pour un coût pédagogique de 9 453€. Sur l'ensemble des formations dispensées, plusieurs ont des coûts de 0€.
- La CGT a proposé que la formation qualifiante logistique dispensée à l'école de l'air de Rochefort pour les ouvriers de l'état puisse être proposée aux personnels fonctionnaires ATMD dans le cadre de la formation professionnelle et continue.*

Cette proposition fera l'objet d'une étude de la part de la division formation de la DRH-AA.

Comme pour la précédente mandature, un groupe de travail formation sera mis en place et se réunira en amont des prochains CTR.

Conclusion. Un premier CTR de dialogue mais seulement sur les sujets qu'avait décidé la DRH/AA. Exit les demandes proposées par la CGT en bilatérale sur l'avenir de l'entreposage, des RPS et la création d'un CHSCT de réseau, sans parler de l'action sociale et du fameux plan famille voulu par la ministre qui n'a pas fait l'objet d'un seul commentaire de la part du DRH-AA.

Les élus CGT : Pierre Jouvhomme BA110 Creil – Didier Pornin DA Romorantin



Comité Technique de Réseau AIR du 16 Avril 2019 - Déclaration liminaire CGT -

M. le Président, Mesdames, Messieurs,

Depuis maintenant plusieurs semaines, notre pays est traversé par une actualité mouvementée. Cette situation est due entre autre aux questions liées au pouvoir d'achat, aux inégalités grandissantes entre les différentes catégories de la population, mais aussi au mal-être au travail ainsi qu'à des décisions de plus en plus arbitraires qui impliquent précarité, casse du service public et déclassement des classes moyennes et des plus fragiles.

Depuis plus de deux décennies, les salariés du Ministère des Armées subissent de nombreuses restructurations, suppressions de postes et réorganisations de service qui ont permis au MINARM la suppression de plusieurs dizaines de milliers d'emplois Civils et Militaires.

Se profile, maintenant le Comité Action Publique 2022 (CAP 2022) qui devrait acter la suppression de 120 000 emplois de fonctionnaires dont 50 000 dans la fonction publique d'Etat (le Minarm ne sera pas épargné) ainsi que l'externalisation d'un certain nombre de nos missions.

A ces mesures vient s'ajouter le projet de réforme de la fonction publique ou plus exactement de destruction de la fonction publique.

A l'évidence, même si le gouvernement prétend organiser un « grand débat national », c'est sans attendre que les objectifs du chantier « Action Publique 2022 » sont poursuivis : abandons, externalisations, privatisations, transferts et délégations de missions de service public... C'est sans attendre que ce gouvernement entend imposer à marche forcée (procédure accélérée à l'Assemblée Nationale) le projet de loi dit de transformation de la Fonction Publique.

Si ce projet de loi est voté au parlement, ce sera la fin des recrutements sous statuts (fonctionnaires et ouvriers de l'Etat) au profit du recours accru et organisé de contractuels avec son corrolaire de précarité.

Faut-il rappeler que les fonctionnaires, comme les ouvriers de l'état ont des obligations, et parmi celles-ci figurent, entre autres, l'impartialité, la neutralité et la continuité de service. Ces obligations visent à assurer la prévention des conflits d'intérêts. Cela passe par une équité de traitement entre les personnels.

La mise en place du salaire au mérite par le biais du RIFSEEP (IFSE + CIA) et des primes de mobilité peuvent transformer certains personnels en « chasseurs de primes ».

Ce projet de loi à l'image de la loi travail « El Khomri » et des ordonnances Macron engendre la disparition et l'assèchement des compétences des organismes consultatifs des personnels (CAP) ainsi qu'à celui des CHSCT de proximité.

Trop, c'est trop !!! Voilà ce que la CGT dénonce dans toutes les instances représentatives de la fonction publique. Mais le gouvernement montre aujourd'hui que pour lui, trop n'est jamais trop.

Concernant l'ordre du jour du CTR AIR, à la vue des documents préparatoires transmis, les élus CGT se demandent si la bilatérale tenue en amont de ce CTR AIR était bien utile.

Aucun des sujets abordés par la CGT lors de cette bilatérale n'a été retenus.

Visiblement l'armée de l'air ne veut pas communiquer sur l'entreposage, pourtant lors du CTR AIR de juin 2018, le GMG TAPREST, en réponse à la déclaration liminaire de la CGT avait précisé qu'une réflexion était en cours sur ce sujet, qu'en est-il de cette réflexion?

L'Armée de l'Air est-elle embarrassée de devoir annoncer que le CDTAA 18-602 et le GEMAA 11-602, stationnés sur le détachement air 273 de Romorantin verront au cours de l'année 2019 perdre la gestion de la documentation rafale et le stockage des pièces détachées de ce même appareil ?

Les propos de Mme la ministre des Armées à Evreux en décembre 2017 puis à Bordeaux en septembre 2018 (Je cite: „nous allons rendre systématique le fonctionnement en plateau entre l'état et l'industrie et avoir recours à des guichets uniques logistiques sur les bases aériennes“) sont-ils toujours d'actualité?

L 'Armée de l'Air pilote t-elle encore l'entreposage et le stockage des pièces aéronautiques ou est-elle aux ordres de la DMAé ?.

Finie aussi la gestion de la documentation des hélicoptères; d'ailleurs pour le CDTAA, le responsable de la BASAL (CFA) en visite à Romorantin courant mars 2019 a précisé que pour cette unité, nous étions à la croisée des chemins.

La FRA 145 n'est pas non plus à l'ordre du jour de ce CTR; pourtant des personnels civils sont évalués sur le site de Romorantin. La CGT vous demande pourquoi ces évaluations, alors que cet établissement n'a pas l'agrément FRA145.

La problématique des risques psychosociaux ne figure pas non plus à l'ordre du jour de ce CTR, et pourtant un nombre grandissant de personnels civils et pas seulement déclarent souffrir au travail. Nos échanges avec les personnels de l'armée de l'air font apparaître que les RPS n'épargnent aucun secteur activité.

Nous en connaissons tous les conséquences: arrêt de travail à répétition, burn out, conséquences sur la vie familiale, ambiance au travail...

Monsieur le Président l'employeur Armée de l'Air est responsable de la santé de ses salariés, c'est pourquoi la CGT réitère ses propositions :

- Mise en place d'indicateurs sur les RPS dans l'ensemble des établissements de l'Armée de l'Air.
- Création de lieux d'échanges pour les salariés.
- Consultation des organisations syndicales, ainsi que des personnels dans l'organisation du travail.
- Création d'un CHSCT de réseaux.

Enfin, nous ne pouvons terminer cette déclaration sans revenir sur la décision de fermeture à marche forcée du site de Châteaudun.

Une fois ce site à l'abandon, les projets de reconversions sont nombreux et les aides à la redynamisation qui vont avec tournent la tête à certains. Aéroport d'affaire ou de délestage de celui de Roissy CDG, train du futur, parc d'attractions...

Nos chères têtes pensantes n'ont peur de rien et oublient qu'une piste non entretenue perd ses accréditations de vol et qu'il est pratiquement impossible de les récupérer, qu'un train du « Futur » a déjà existé à l'état d'expérimentation du côté d'Artenay sur l'axe Orléans-Paris, les kilomètres de rail en béton sont à l'abandon depuis des décennies ; ce train est resté en l'état d'expérimentation, nous ne nous étendrons pas sur le projet d'un parc d'attraction porté par un ancien Officier Général de l'Armée de l'Air ancien directeur du musée de l'Air et de l'Espace...

M. le président, Mesdames et Messieurs nous vous remercions.

CDTAA 18-602: Centre de Documentation Technique de l'Armée de l'Air, **GEMA11-602**: Groupe Entrepôt Matériel en Approvisionnement. **CFA**: Commandement des Forces Aériennes. **BASAL**: Brigade Aérienne des Systèmes d'Armes et de la Logistique. **FRA145**: La Maintenance (mise en oeuvre et logistique),